



Le portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile est destiné à permettre aux personnes en perte d'autonomie et qui, pour des raisons de santé physique ou morale, ne peuvent pas assurer la préparation de leur repas, de continuer à vivre à leur domicile en bénéficiant d'une alimentation diversifiée, équilibrée et adaptée à leurs besoins avec une veille sociale. Ce service s'adresse aux Romanais. Il s'agit d'un service qui s'inscrit dans une démarche globale de maintien à domicile, de lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale et économique des personnes âgées. Il contribue également à accompagner des Romanais en parcours de soin.

Contact : Service Seniors Unité Portage de repas à domicile – La Villa Boréa

Rue Descartes
26 100 Romans-sur-Isère
Tél. 04 75 71 37 26
seniors@ville-romans26.fr
msampino@ville-romans26.fr

Horaires :
De 9h à 12h et de 13h30
à 17h sauf le vendredi
après-midi

[+] d'infos sur :
ville-romans.fr

Modalités d'inscription :

Un dossier est à retirer et à retourner à la Villa Boréa.

Les documents complémentaires à fournir sont :

- Le dernier avis d'imposition
- Un certificat médical pour les personnes ayant un régime alimentaire
- Un relevé d'identité bancaire pour la mise en place du prélèvement automatique

Fonctionnement :

Le service est organisé en liaison froide. Les repas sont conditionnés en barquettes thermocellables et micro-ondables.

Les repas sont acheminés au domicile des personnes en voitures frigorifiques. Il fonctionne tous les jours, midi/soir samedi, dimanche et jours fériés.

Un délai de 3 jours est nécessaire à la mise en route du service.

Le portage de repas à domicile peut répondre à un besoin permanent ou ponctuel sur la base d'une semaine type définie au moment de l'inscription.

Les horaires des livraisons :

Les repas sont livrés entre 8h et 12h15 tous les matins avec une tournée double le jeudi après midi de 13h30 à 17h.

Tarifs :

Les tarifs sont modulés en fonction des revenus. Ces derniers sont révisés en fin d'année pour déterminer le coût du repas de l'année suivante. Aucun changement de tarif n'est donc effectué au cours de l'année.

